



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 02.05.2017  
Date d'affichage du compte-rendu : 11.05.2017  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le neuf Mai deux mille dix-sept, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint, M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET**, M. Patrick **COIRAUT**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, Mme Ginette **HAYE**, Mme Annie **GONNORD** et M. Patrick **PETIT** et Mme Peggy **AUGUSTIN**.

**ETAIENT ABSENTS :** M. Christian **GRIPPON**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Stéphane **VASLIN** qui ont respectivement donné pouvoir à M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Sylvie **MAGNAIN**, M. Arthur **JONES** et Mme Jacqueline **LORET** pour voter en leurs lieu et place.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Patrick **COIRAUT**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte-rendu de la séance du 10 Avril 2017, le Conseil Municipal délibère comme suit :

## **PRESENTATION DE L'AUDIT REALISE SUR L'EGLISE SAINT-CHARTIER DE JAVARZAY PAR MME SEGONNE DEBORD ARCHITECTE**

Monsieur le Maire accueille Madame Segonne-Debord Architecte missionnée pour réaliser l'audit de l'Eglise Saint-Chartier de Javarzay. Il lui donne la parole pour commenter sa démarche et son analyse.

Madame Segonne Debord explique que l'objectif de l'audit est d'avoir un aperçu de l'état de l'édifice et de connaître les divers événements intervenus au fil du temps, pour comprendre la situation dans laquelle il se trouve. Un rapport complet sera remis avant la fin du mois.

Après un exposé très exhaustif de l'évolution de cet édifice classé sur la 1<sup>ère</sup> liste en 1840 bien avant la loi de 1913 sur les monuments historiques, ce qui le rend emblématique et pourvu d'un intérêt particulier, elle expose les problématiques actuelles dont certaines sont similaires à celles déjà rencontrées au début du 20<sup>ème</sup> siècle, à savoir :

- Présence d'une végétation constante sur les couvertures (favorisée par la présence des pigeons, malgré l'intervention récurrente des agents) provoquant des infiltrations importantes,
- Présence de fissures notamment sur la façade ouest nécessitant des travaux structurants,
- Fragilisation des voûtes.

Madame Segonne-Debord répond ensuite aux questions concernant les préconisations et leurs estimations. Elle indique vouloir se rapprocher de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les faire valider avant le dépôt par la collectivité, d'un dossier de demande d'aide au titre de ces travaux.

La priorité concernerait la dévégétalisation des couvertures, la réfection des abords également et un suivi de témoins installés à l'intérieur. Le coût très estimatif, en est d'environ 366 000 € HT, sur un montant estimatif de réfection globale de 950 000 € HT.

## **PRISE EN CHARGE DES IMPAYES - BUDGET ANNEXE DU PARC LOCATIF**

Une somme de 25 000 € a été inscrite au budget primitif pour permettre d'apurer des recettes non encaissées et pour lesquelles des dossiers de surendettement ou des procès-verbaux de carence ont été présentés, libérant le débiteur des sommes prises en compte. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la prise en charge d'un montant global de **18 654,88 €** se décomposant ainsi :

Impayés ayant donné lieu à un PV de carence (Trésor) : Affectation : **article 6541 - Montant : 4 506,66 € (1 dossier)**  
Impayés ayant donné lieu à un Jugement (Tribunal) : Affectation : **article 6542 - Montant : 9 548,42 € (2 dossiers)**  
Impayés sans possibilité de poursuite : Affectation : **article 673 - Montant : 4 599,80 € (2 dossiers)**

Afin de procéder aux écritures, le Conseil Municipal décide les virements de crédits budgétaires suivants :

	article 6541	article 6542	article 673
Affectation BP	<b>25 000 €</b>		
Décision modificative	<b>- 9 200 €</b>	<b>4 600 €</b>	<b>4 600 €</b>

### **SERVICE DES EAUX : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS**

Monsieur le Maire suggère de fixer une durée d'amortissement de principe pour les investissements réalisés sur le budget annexe du service des eaux (les amortissements ne sont pas pratiqués sur les autres budgets)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des investissements selon la nature de la dépense suivante :

NATURE DES TRAVAUX	Affectation article	Durée amortissement
Réseaux et canalisations	281531	30 ans
Equipements (pompes, chambre de comptage ....)	281531	5 ans
Compteurs neufs	28135	15 ans

### **ENCAISSEMENT D'UNE RETENUE DE GARANTIE (TRAVAUX SUR L'AVENUE CENTRALE)**

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de conserver la retenue de garantie qui ne peut pas être remboursée à l'entreprise Vivatys disparue. Le montant de cette retenue garantie due au titre du marché qui lui avait été confié dans le cadre de l'aménagement de l'avenue centrale, est de 456.44 €.

### **TRANSFERT DE BIENS INSCRITS A L'ACTIF DU BUDGET PRINCIPAL SUR LE BUDGET ANNEXE DU PARC LOCATIF**

Comme indiqué au moment du vote du budget primitif, des écritures sont nécessaires pour procéder au transfert des biens initialement et actuellement affectés au budget primitif (Résidence Gontier, Logements de la Place Emile Thomas, logement de l'hôtel de ville) pour les transférer sur l'inventaire du budget annexe Parc Locatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ce transfert de biens et autorise Monsieur le Maire à effectuer les régularisations comptables correspondantes.

### **CONVENTION POUR AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Joel Proust adjoint indique à l'assemblée que le Conseil Départemental des Deux Sèvres envisage la réfection du mur de soutènement sur la Route Départementale 737 dans l'agglomération de Chef-Boutonne aux abords du garage Peugeot, ceci par la création d'un mur (type REGLO) devant l'existant, en conservant l'espace de stationnement existant. Il découle de ces travaux, une permission de voirie donnant l'autorisation au CD79 d'intervenir sur le domaine communal et une convention autorisant un parement extérieur du mur à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe de cette opération et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à suivre.

### **ACCEPTATION D'UNE SERVITUDE AUX ABORDS DE LA BOUTONNE**

La commune a été informée de la vente d'une parcelle appartenant à la SCI Gerbaud au bénéfice d'un membre de la famille. Elle a, à ce titre, été sollicitée pour renoncer à son droit de préférence. Monsieur le Maire a pris contact avec le vendeur qui a cautionné la volonté de la collectivité, de disposer d'une zone de 4m aux abords de la Boutonne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cet accord souscrit par l'acquéreur à titre gratuit.

Monsieur le Maire évoque l'intérêt que pourrait avoir la collectivité à disposer de ce droit sur l'ensemble des parcelles longeant la Boutonne.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Sur proposition de la commission « Animation de la ville », le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide de 750 € à l'association « Surfin Boutonne » organisatrice de la Fête de la Musique et des concerts Festif'été à Chef-Boutonne.

## SCENOGRAPHIE DU MUSEE DU CHATEAU DE JAVARZAY - EVOLUTION DU DOSSIER

Monsieur le Maire rappelle qu'une mission a été confiée à Mesdames Bertille Jollivet et Céline Fournié pour l'établissement d'un diagnostic et d'une proposition de développement du musée du Château de Javarzay. trois réunions ont ainsi été organisées en leur présence avec les associations des Amis du Château de Javarzay et Cail, une autre réunion a eu lieu entre les élus et les associations pour mener la réflexion.

Mesdames Jollivet et Fournié constatant la baisse récurrente de la fréquentation, ont suggéré les orientations suivantes :

- Partir de l'idée de l'ingéniosité pour évoquer CAIL et son œuvre - Le château (l'architecture)
- Renouveler la scénographie : proposer des animations interactives, des animations, penser « domaine » en considérant l'ensemble du site y compris l'extérieur du Château
- Enlever les coiffes

Les associations cautionnent la nécessité de faire évoluer le musée, avec cependant quelques réserves ou souhaits:

- Maintenir les coiffes au sein du château
- Développer aussi le musée à l'extérieur du château
- Maintenir la grange aux souvenirs en l'état
- Maintenir la salle d'expo en l'état
- D'accord pour moderniser la présentation des collections
- Eventuellement enlever le contenu de la chapelle si un autre lieu est trouvé.

Les scénographes informées de ces divergences à ce stade-là de la concertation soulignent, par écrit, les points suivants :

*Suite à la séance de travail que nous avons fait ensemble début mars, nous avons recensé les problèmes majeurs que vous rencontrez actuellement, à savoir :*

- Une offre trop fragmentée par la juxtaposition de thématiques éloignées qui empêche une communication claire
- Un manque de cohérence
- Un manque de lisibilité de l'offre
- Une présentation devenue obsolète et ne correspondant pas aux tendances actuelles
- Un accueil non professionnalisé

*Votre demande était en synthèse de proposer un repositionnement de projet cohérent, avec un fil conducteur et de définir une offre structurée.*

Et ajoutent :

*Dans le cas où vous ne choisissez pas de franchir cette étape nouvelle pour le développement du château, nous craignons fortement que votre futur projet, tel qu'il est aujourd'hui reformulé suite à votre réunion du 5 avril, rencontre les mêmes problèmes. Seule une restructuration complète de l'offre permettra de s'ouvrir à une clientèle plus large et de rendre le site attractif. En combinant de nouveau les collections de coiffes, de la grange aux souvenirs et les objets autour de Jean-François CAIL, le château sera le même, dans un écrin somme toutes un peu plus moderne, mais cela ne sera pas suffisant pour espérer gagner en visiteurs et en notoriété.*

*Bien sûr ce ne sont que des hypothèses, mais en tant que professionnelles, nous sommes persuadées que le renouvellement du musée impose une refonte complète des collections pour une clarification des intentions pour être innovant, attractif, dynamique et en phase avec les attentes du public, mais aussi en cohérence avec les stratégies touristiques du territoire.*

Les élus sont tout à fait conscients du fait que l'affectif est très présent dans cette concertation et ne le renient pas. Le travail accompli par les bénévoles est tout à fait et sincèrement reconnu et souligné régulièrement. Les élus ne souhaitent, bien sûr, pas heurter les sensibilités des membres des associations tout en étant conscients de la nécessité de faire évoluer le musée.

Plusieurs points sont abordés au fil du débat :

- La hausse de fréquentation sur certains autres sites grâce à l'organisation de manifestations ou animations pour les rendre plus attractifs ;
- La nécessité de valoriser la communication (tout en ayant à l'esprit qu'il convient d'abord de donner une cohérence à ce qui est proposé)
- L'élaboration d'un questionnaire pour connaître le ressenti des visiteurs (déjà fait par Chloe stagiaire en 2009) et un autre pour connaître l'attente du visiteur potentiel (auprès de qui ?)
- Un changement attirerait-il plus de visiteurs ? Fait-on un musée pour nous ou pour les visiteurs ?

- Comment se convaincre mutuellement pour arriver à un accord consensuel sur l'évolution du musée ?
- Un fleurissement plus important aux abords du château pourrait valoriser ses abords et le rendre ainsi plus attractif visuellement. Monsieur le Maire indique que l'Architecte des Bâtiments de France avait évoqué la suppression d'arbres situés devant pour le rendre plus visible.
- Le coût de l'évolution suggérée par les scénographes doit être un paramètre à considérer. Monsieur le Maire indique que des fonds existent à ce titre là en ce moment. L'aspect financier ne doit cependant pas être le point de départ de la réflexion à mener.
- L'avis majoritaire de l'assemblée est que si on ne change rien, rien ne change. Comment faire comprendre dans le respect de chacun que changer n'est pas renier le passé mais plutôt lui donner une continuité dynamique et attractive.
- L'objectif est de trouver un dénominateur commun et de se mettre d'accord sur le contenu.

Avant de prendre toute décision, Monsieur le Maire suggère donc de réunir à nouveau l'ensemble des élus et les associations pour partager les points de vue des uns et des autres et ainsi faire avancer collectivement la réflexion.

**L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :**

**Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la ville et de la Communication** confirme qu'une réunion aura lieu le 22.05 pour recenser les besoins en matériel et évoque les prochaines animations.

**Madame Nicole Bettan adjoint chargée des affaires sociales** annonce qu'un premier bilan des aides du CCAS sera fait à la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

Monsieur le Maire ajoute que le Conseil Départemental a notifié officiellement, son accord de partenariat financier dans le cadre du projet de construction d'un nouvel EHPAD. Un concours d'architecte va être lancé.

**Monsieur Rodophe Fourré adjoint chargé de la vie quotidienne** indique qu'un 1<sup>er</sup> contact a été pris avec les élèves du Lycée des Métiers JF Cail, pour un repérage préalable à l'utilisation d'un drone déjà évoqué précédemment.

**Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine** évoque les travaux en cours (pieds de mur à Lussais, parking de la Place du Petit Maure, installation des « bancs originaux », poursuite de la mise en place des poteaux le long de la RD 740 .... la rénovation de la mairie dont Monsieur le Maire montre des photos)

Monsieur le Maire évoque diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- La dégradation du point tri incendié, à l'entrée du lotissement de la gare et la présence de tags sur plusieurs murs dans la commune. Une plainte a été déposée pour les tags et la haie aux abords du point tri.
- La mairie sera fermée le 26 mai 2017 à l'occasion du pont de l'Ascension (les agents prennent un jour de congé).
- Aurore Calphy recrutée à la bibliothèque le 1<sup>er</sup> Mai 2016 est titularisée à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2017.
- La commission Finances se réunira le 6 juin et le 7 juillet pour organiser les prochaines consultations.
- Monsieur le Maire remercie les élus pour la tenue des permanences électorales des présidentielles.
- La réunion publique pour un échange entre la population et les élus est programmée le 16 mai 2017. Chacun peut venir y poser les questions qu'il souhaite pour obtenir une réponse spontanée.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 19 juin 2017.

✓ Madame Ginette Haye informe l'assemblée du mécontentement d'un riverain de la Route de Melle au sujet des choix faits pour le traitement des abords de la sa propriété. Elle regrette le fossé. Le sujet sera évoqué lors de la prochaine « commission travaux ».

✓ Monsieur Pascal Truteau évoque la panne du tracteur. Des devis sont attendus.

✓ Bien que les règles soient respectées, Madame Séverine Berland pense que la sécurisation des agents du « Service Espaces Verts » devrait être renforcée quand ils travaillent en bordure de route.

La séance est close à 23h40.

Ainsi délibéré, le 9 Mai 2017, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,  
Fabrice MICHELET.